

Votre adhésion  
n° 377 848 004

LA POSTE



SD : 865031636906441



R6503163690644  
04193\_000000000000\_G4\_16\_R\_18479412\_100012\_1

MME LESCURE CELINE  
177 ROUTE DU CAYRE  
46320 ASSIER

**Certificat de déductibilité fiscale Madelin**

Paris, le 17 février 2025

Madame,

Vous avez souscrit une assurance de santé dans le cadre fiscal de la loi Madelin, ce qui vous permet de déduire tout ou partie des cotisations versées de votre revenu imposable.

J'ai le plaisir de vous adresser le certificat de déductibilité qui récapitule l'ensemble des cotisations que vous avez versées. Conservez-le précieusement à l'appui de votre comptabilité. En effet, vous devez pouvoir justifier auprès de l'administration fiscale des cotisations que vous avez versées.

N'hésitez surtout pas à contacter votre agent général pour toute information complémentaire, il est votre premier interlocuteur.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie de croire, Madame, à mes sentiments dévoués

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations

Organisme assureur : Generali Vie  
Assuré(e) : MME LESCURE CELINE 177 ROUTE DU CAYRE 46320 ASSIER

**Certificat de déductibilité fiscale Madelin**

Paris, le 17 février 2025

| Cotisations ouvrant droit à déduction selon l'article 154 bis du code général des impôts |                                       |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------|
| Période de couverture : du 01/01/2024 au 31/12/2024                                      |                                       |             |
| Contrat Complémentaire SANTE LM 377848004                                                |                                       |             |
| Souscripteur GPMA                                                                        |                                       |             |
| Garanties                                                                                | Cotisations ouvrant droit à déduction |             |
|                                                                                          | Appelées                              | Déductibles |
| Santé complémentaire                                                                     | 1 047,10 €                            | 1 046,87 €  |

**Conditions de déductibilité:**

- Le bénéfice de la déduction est subordonné à l'obligation d'être à jour de paiement des cotisations aux régimes obligatoires.
- Les cotisations se rapportant à la couverture des risques maladie de votre conjoint et de vos enfants sont naturellement déductibles si ceux-ci apparaissent sur votre carte d'assuré social en qualité d'ayant droit.

Le présent certificat ne saurait engager la responsabilité de l'assureur. Il appartient à l'assuré de vérifier s'il est en mesure de bénéficier de la déductibilité fiscale.

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations

DCL P0050 / 6176 30435

